POUR LA
# MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 292

avril 2018 - 6 €

**EXCLUSIF**

## NICOLAS HULOT ET LA BIODIVERSITÉ EN MONTAGNE

ARNAUD BOUISSOU / MTES-DICOM

■ Les élus ont rencontré les professionnels du lait en montagne au Salon de l'agriculture

◀ L'ANEM met l'économie circulaire au menu de Mountain Planet le 19 avril à Grenoble

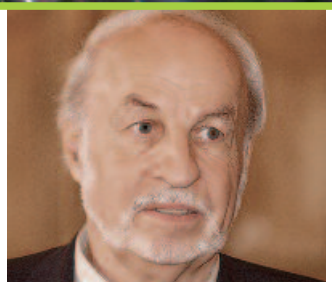

◀ Tribune libre de Louis Besson : « Et si la Corse s'appropriait la loi montagne ? »

NUMÉRO 292
AVRIL 2018

**À LA UNE :** Le vocable « biodiversité » inclut la diversité des espèces, la diversité des individus et la diversité des environnements dont ils font partie. Dans les territoires de montagne comme ailleurs, la biodiversité est menacée par leur utilisation comme espaces récréatifs, le développement des infrastructures touristiques ainsi que les effets du changement climatique. Nicolas Hulot fait le point pour les élus de la montagne.

*Photo : vmonet / stock.adobe.com*

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

## ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *présidente de l'ANEM, députée de l'Isère*

# « L'HOMME EST UN ROUAGE ESSENTIEL DE LA BIODIVERSITÉ MONTAGNARDE »

L.A. Photo Creation

Tous les acteurs de la filière « montagne » ont rendez-vous ce mois-ci à Mountain Planet à Grenoble. Ils y feront une nouvelle fois la preuve de leur dynamisme, de leur solidarité et de leur engagement pour nos territoires. L'ANEM, qui assure la coprésidence de ce Salon, organisera un colloque sur l'importance de l'économie circulaire en montagne. L'occasion de réaffirmer la place primordiale de l'homme comme l'un des rouages essentiels de la biodiversité montagnarde.

Cette approche vise à produire de la richesse, des biens et des services, tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des énergies non renouvelables. Il doit s'agir tout autant d'un levier économique, accélérateur de croissance et d'emplois, que d'une démarche évidente de préservation de notre patrimoine naturel exceptionnel.

Dans cette approche d'équilibre, gardons en tête que le montagnard est un acteur de la biodiversité à laquelle il appartient et dans laquelle il doit garder toute sa place. Le visage de la montagne est celui qui a été sculpté depuis des siècles par l'activité humaine. Considérée comme une « réserve d'indiens », la montagne perdrait l'essentiel de ce qu'elle est : un territoire à vivre. Veillons donc, par exemple, à ce que l'introduction de spécimens de certaines espèces n'induise pas le recul, voire la disparition, de la présence de l'homme en montagne…

## SOMMAIRE

**7 DOSSIER**

**La biodiversité, c'est la vie**

- Nicolas Hulot : « Les élus ont un rôle décisif à jouer »
- Notre futur dépend de la qualité de la biodiversité
- Christiane Lambert, présidente de la FNSEA : « L'agriculture et la biodiversité constituent un couple très vertueux »
- Martial Saddier, député de la Haute-Savoie : « L'eau doit continuer à irriguer la biodiversité »

**3 ACTUALITÉ**
L'INRA et GRDF s'unissent pour favoriser la méthanisation agricole
Les parcs naturels régionaux et la culture haut-rhinoise en deuil
Gentiana Lutea propose une charte et des contrats-types
Deux nouvelles ourses annoncées dans les Pyrénées

**4 TRIBUNE LIBRE**
Louis Besson : « Et si la Corse s'appropriait la loi montagne ? »
L'auto-développement, un principe dynamique original

**6 AGRICULTURE**
Les élus rencontrent les professionnels de la filière lait en montagne
La collecte toujours en attente de défiscalisation

**11 SERVICES PUBLICS**
Les fontaines patrimoniales de montagne ne sont pas toujours exonérées !
Un pas vers l'ouverture à la concurrence des barrages hydrauliques français

**12 MOUNTAIN PLANET**
Un Salon où il fait bon être un élu de montagne
Trois jours sous le signe de la montagne « internationale »
Le colloque de l'ANEM sur l'économie circulaire

**14 VIE DE L'ANEM**
Les dates du mois
Audition par la délégation aux collectivités à l'Assemblée nationale
L'Association obtient un référent montagne au sein de l'Éducation nationale
L'élu du mois : Jean-Claude Anglars, maire de Sébrazac (Aveyron)

*Pour la montagne* est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
**Directeur de la publication et directeur de la rédaction**
Pierre Bretel
**Rédaction**
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
**Conception graphique et réalisation**
Patrick Maitre (GMES)
**Communication**
Olivier Lamoureux
**Dessins**
Dom
**Photos**
Droits réservés sauf crédits
**Impression**
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
**N° de commission paritaire**
0119G8199
**ISSN**
0296-7987
**Abonnement**
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal : avril 2018

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

# L'INRA et GRDF s'unissent pour favoriser la méthanisation agricole

À l'issue d'un séminaire de travail dédié à la méthanisation, Philippe Mauguin, PDG de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et Édouard Sauvage, directeur général de Gaz réseau distribution France (GRDF), ont signé le 21 février 2018 une convention ayant pour objectif de contribuer à la valorisation et au développement de la méthanisation agricole au cœur des territoires.

Pour atteindre l'objectif de 30 % de gaz vert dans les réseaux à l'horizon 2030, l'INRA et GRDF s'engagent conjointement à favoriser l'insertion de la méthanisation dans les pratiques agricoles, passant notamment par l'accompagnement de la filière agricole dans le développement de cultures intermédiaires.
Cette convention constitue un premier jalon vers une connaissance technique approfondie et un meilleur suivi des enjeux de la méthanisation, ainsi que des processus qui lui sont associés, pour la filière agricole. Cette action conjointe contribue à l'amélioration des processus de méthanisation, à permettre une caractérisation plus poussée des ressources en biomasse nécessaires à la mise en œuvre des projets, ainsi qu'à renforcer l'accompagnement de la filière de méthanisation afin de valoriser les digestats grâce à des études d'impacts environnementaux.
Tandis que GRDF s'engage à partager son expérience et son expertise dans trois domaines (l'accompagnement, les retours d'expériences et le recueil des attentes des agriculteurs méthaniseurs en matière de simplification des démarches), l'INRA s'engage de même sur trois thématiques afin de permettre une meilleure valorisation des digestats et l'évaluation de leurs impacts environnementaux, faciliter les retours d'expériences sur les cultures intermédiaires et proposer des améliorations techniques concernant le processus de méthanisation afin de l'optimiser pour un développement à plus grande échelle.

## LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LA CULTURE HAUT-RHINOISE EN DEUIL

Jean-Paul Fuchs est décédé dans sa ville natale de Colmar, le 12 mars, à l'âge de 92 ans. Député du Haut-Rhin pendant près de deux décennies (de 1978 à 1997) et président de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de 1982 à 2002, il fit partie des membres fondateurs de l'ANEM. Il a été un membre assidu du Comité directeur, jusqu'à ce qu'il se retire de ses mandats nationaux au tournant du siècle.
Fondateur et président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, ce passionné de nature a œuvré durant sa présidence à la tête de la Fédération nationale au développement de l'identité et de la marque commune des parcs naturels régionaux, aujourd'hui bien connue du public, et dont il a également exporté le concept (au Brésil, au Chili, en Afrique…) par le biais de coopérations internationales.
Initialement professeur d'histoire-géographie, puis principal du collège Hector Berlioz à Colmar, il a entamé sa carrière politique en 1957 en tant que conseiller municipal de la ville de Colmar et le demeura 44 années durant. Mais il fut aussi conseiller général du Haut-Rhin entre 1982 et 1994 et conseiller régional de 1978 à 1986. En tant qu'adjoint à la culture de la ville de Colmar, il est à l'origine de nombreuses institutions ou manifestations culturelles locales, telles que la Maison des associations, l'Atelier lyrique du Rhin (aujourd'hui Comédie de l'Est), l'Alep-université populaire et le festival international de musique. Il n'avait quitté qu'en septembre dernier la présidence de la société du Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar dont il était resté le président d'honneur.
La présidente et la secrétaire générale de l'Association, ainsi que l'ensemble des membres du Comité directeur et la rédaction de *PLM*, adressent à son épouse et à l'ensemble de ses proches leurs plus sincères condoléances.

## GENTIANA LUTEA PROPOSE UNE CHARTE ET DES CONTRATS-TYPES

Poussant à l'état sauvage, essentiellement dans le Massif central mais aussi dans les Alpes et les Pyrénées, la gentiane fait également l'objet de culture sur des superficies minimes (estimées à 70 ha en 2015) qui contribuent à environ 20 % d'une production annuelle avoisinant les 2 000 tonnes.
Le secteur comprend une centaine de producteurs cueilleurs, regroupés depuis mars 2014 au sein de l'association interprofessionnelle Gentiana Lutea (le nom latin de la plante). Soutenue par le commissariat de massif et les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, celle-ci travaille à mettre au point dans le courant de l'année un observatoire de ce secteur encore mal connu. Elle diffuse notamment un guide des bonnes pratiques visant à garantir une gestion durable de la plante, et propose des contrats-types encadrant les relations entre les cueilleurs et les propriétaires de terrains, parmi lesquels on trouve de nombreuses collectivités.
Plus d'infos : www.cpparm.org (sélectionner l'onglet « gentiane » dans le menu « nos actions »).

*20 % seulement des 2 000 tonnes de la gentiane récoltée proviennent chaque année de superficies cultivées.*

MICHAEL / STOCK.ADOBE.COM

## QUELLE SERA LA CAPITALE FRANÇAISE 2018 DE LA BIODIVERSITÉ ?

Pour la 9e année consécutive, le concours Capitale française de la biodiversité vise à récompenser la collectivité la plus en pointe en la matière. Les dossiers doivent être déposés avant le 14 mai, afin d'être évalués entre juin et septembre, notamment par des visites de terrain, avant que le palmarès soit annoncé à l'automne.
Toutes les collectivités du groupe communal peuvent participer. Le concours 2018 s'ouvre désormais aux plus petites *via* la catégorie « village nature ». Pour participer, la collectivité doit établir un état des lieux de ses pratiques en matière de biodiversité pour accéder, après évaluation, à l'appellation « Village nature » ou « Ville (ou intercommunalité) nature », sur une échelle qualitative de un à cinq libellules, et de présenter trois actions qu'elle souhaite mettre en œuvre pour concourir au titre de Capitale française de la biodiversité.
Plus d'infos :
www.capitale-biodiversite.fr

## DEUX NOUVELLES OURSES ANNONCÉES DANS LES PYRÉNÉES

Le ministre d'État de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a fait part le 26 mars de son intention d'introduire à l'automne deux nouvelles ourses dans le département des Pyrénées-Atlantiques. La présidente et la secrétaire générale de l'Association, Marie-Noëlle Battistel et Annie Genevard, ont pris acte de cette annonce dans un communiqué, relevant que le dialogue réussi avec les éleveurs, souhaité par le ministre d'État, restait à entamer. Elles ont attiré son attention sur le fait que la concertation annoncée doit être un véritable échange dans lequel la parole de chacun est entendue et respectée. Selon elles, toute réintroduction de prédateurs ne peut se concevoir que si son « acceptabilité sociale » est clairement établie et fait l'objet d'un consensus de la part des populations sur l'ensemble du massif, au nombre desquelles les éleveurs et les élus des collectivités territoriales tiennent une place prééminente.
En tout état de cause, elles désapprouveraient toute décision d'introduction de la part du ministre si la concertation annoncée ne prenait pas en compte l'ensemble des points de vue, afin d'éviter la reproduction du scénario du plan national d'action sur le loup pour 2018-2023 qui ne satisfait ni les éleveurs ni les élus, pas plus que les défenseurs de l'environnement.
***Retrouvez le texte intégral du communiqué sur www.anem.org***

# Louis Besson : « Et si la Corse s'appropriait la loi montagne ? »

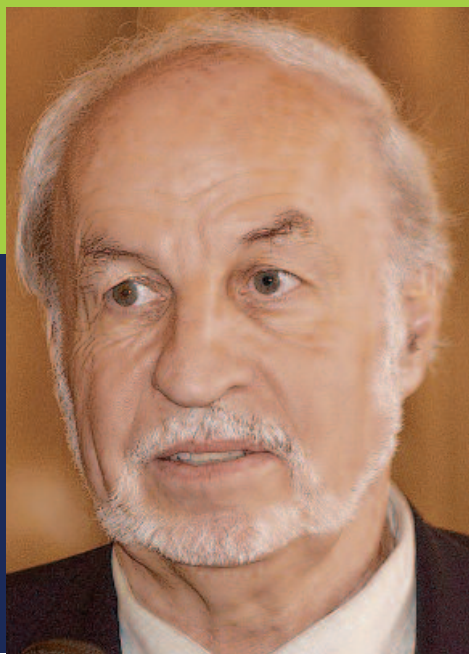

En février dernier, *PLM* consacrait son dossier à la nouvelle organisation institutionnelle de la Corse. Dans les jours qui ont suivi la parution, la rédaction a reçu une longue contribution de Louis Besson, président fondateur de l'ANEM et coauteur de la loi montagne initiale du 9 janvier 1985, livrant son analyse du dossier. Il considère qu'il y a dans l'utilisation par la Corse des outils mis à disposition par la loi montagne, une vision renouvelée de la logique d'auto-développement qui était un des concepts fondamentaux du texte originel. L'originalité et le volontarisme de ses propos nous ont persuadés de l'intérêt de diffuser cet envoi dans son intégralité.

Notre mensuel *Pour la montagne* de février consacre à très juste titre une place importante à l'île-montagne corse et à ses particularités statutaires successives. Mais, avec bonheur, il offre une tribune à l'expression des espoirs d'élus corses, des espoirs qui ne doivent pas être déçus ! C'est face aux aspirations bien légitimes exprimées que je ne crois pas inutile de rappeler l'ambition d'« auto-développement » que portait la loi montagne de 1985, une ambition non remise en cause par son Acte II.

Cette ambition n'était en rien théorique et devait tout à des constats pragmatiques. Dans leurs réflexions préparatoires à l'amont du travail législatif, les parlementaires avaient alors « enquêté » sur la situation de chacun des massifs… et ils avaient enregistré des réalités très disparates.

S'il existait des territoires en déclin et « pessimistes », d'autres étaient très volontaristes mais dans le doute… quand d'autres avaient réussi à reprendre confiance en stoppant une régression et en inversant les indicateurs ! Et c'est de l'ensemble de ces constats contrastés que la loi a voulu tenir compte en cherchant à créer des outils nouveaux à destination des acteurs de la montagne car, bien sûr, la résignation devant le déclin est la pire des perspectives. Comme le déclin se traduit par une érosion démographique, la disparition de certaines professions ou un vieillissement généralisé, ce ne sont pas que des financements qu'il faut obtenir mais d'abord des acteurs de terrain qu'il convient de mobiliser.

Les cas où l'espoir était revenu avaient fait l'objet d'approfondissements et on s'était aperçu que là où le cours des choses s'était inversé, on le devait à une volonté de réagir qui avait trouvé à s'exprimer autour de projets innovants, parfois audacieux, se développant bien souvent dans un cadre nouveau en mobilisant des acteurs diversifiés contribuant à renouveler l'action locale traditionnelle…

On a ainsi identifié des territoires « en action » dans lesquels des initiatives prenaient corps et, cela, pratiquement toujours dans un cadre plurinominal qui était ici une petite vallée, là un micromassif, ailleurs un territoire bien identifiable par ses caractéristiques particulières… Mais, toujours, la valorisation d'atouts locaux y prenait le pas sur la gestion traditionnelle – que ces atouts soient économiques, naturels ou culturels ! C'était l'occasion de découvrir et de mobiliser des disponibilités humaines – individuelles ou collectives – pour un travail en commun entre les acteurs élus et les acteurs professionnels ou associatifs… avec bien souvent des différences de sensibilités – voire des divergences anciennes, partisanes, de voisinage ou entre familles – surmontées pour gagner ensemble les batailles de l'avenir !

C'est donc pour qualifier ce type de sursaut venant des territoires eux-mêmes, au travers de leurs propres habitants, que nous avons parlé d'auto-développement comme chemin d'une dynamique locale retrouvée, inspirée, pilotée et contrôlée par les « autochtones » eux-mêmes… Le mot autochtone valant pour ceux qui ont adopté le territoire comme pour ceux qui en sont natifs, évidemment.

Complémentaire et souvent plus efficace que la traditionnelle revendication, cette

## L'AUTO-DÉVELOPPEMENT, UN PRINCIPE DYNAMIQUE ORIGINAL

L'article 1er de la loi montagne du 9 janvier 1985 contient ce concept novateur pour l'aménagement du territoire en en faisant le moteur de la politique nationale de la montagne, avec comme corollaire le droit à la différence et à la solidarité nationale. En vertu de ce principe, la politique de la montagne devait pour l'essentiel permettre aux populations de la montagne et à leurs élus, outre la nécessaire solidarité nationale, « d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement », notamment à travers la création d'un fonds interministériel d'aménagement de la montagne (FIAM), supprimé en 1995 au profit d'une section au sein du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Le concept est apparu aux yeux de certains dépassé, voire obsolète. C'est pourquoi il a été combiné depuis 2005 au principe de « développement équitable et durable », afin de tenir compte de l'émergence croissante des problématiques environnementales. L'auto-développement est, par conséquent, une démarche originale de développement local visant à assurer aux populations des territoires de montagne un niveau de ressources et de qualité de vie équivalent à celui des autres territoires, recourant à des financements de l'État pour mettre en valeur de façon optimale les atouts locaux dans une logique de développement équitable et durable. Son texte atteste que Louis Besson considère que l'auto-développement reste d'actualité.

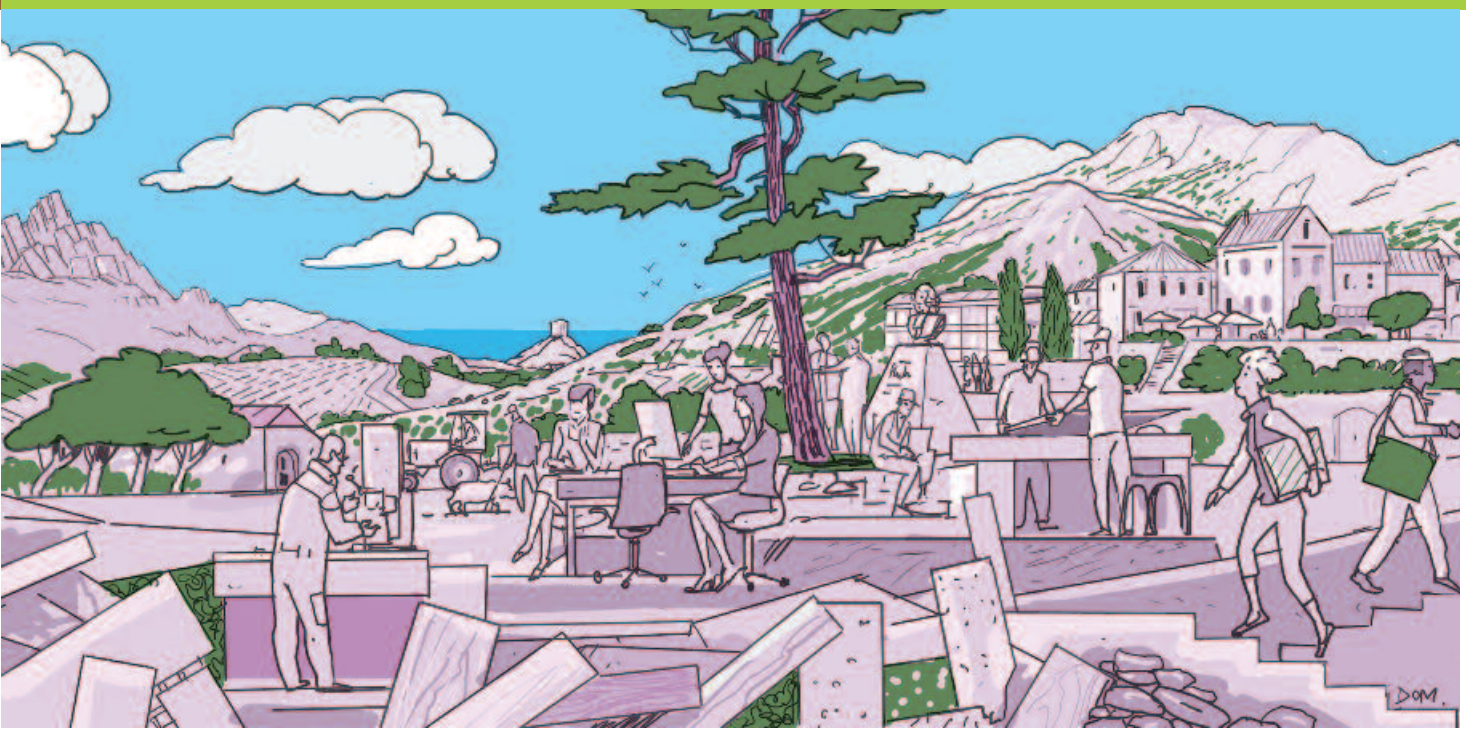

« L'auto-développement comme chemin d'une dynamique locale retrouvée, inspirée, pilotée et contrôlée par les autochtones eux-mêmes. »

« méthodologie » du développement local que représente l'auto-développement commence toujours par une mobilisation de volontés nouvelles et par l'identification de potentialités… qu'elles concernent des productions locales à mieux valoriser et à promouvoir ou des activités nouvelles potentielles à faire se concrétiser. C'est toujours l'apparition de compétences et d'acteurs nouveaux qui aide à un déclic venant rompre une résignation ambiante stérilisante. Et si les premiers signes en sont souvent ténus, il faut surtout ne pas les négliger quand ils sont porteurs d'une capacité à rebattre les cartes et qu'ils sont annonciateurs d'un possible renouveau…

Bien sûr, concevoir un cadre territorial nouveau autour de potentialités jusque-là négligées, sensibiliser des acteurs potentiels, réfléchir à des modalités d'actions collectives adaptées en cherchant à conjuguer judicieusement les approches – notamment de périmètre – et les contenus – notamment en atouts identifiés – les plus pertinents, cela constitue un investissement humain important qui peut avoir l'avantage de créer les conditions les plus favorables pour que, grâce aux débats et aux échanges de proximité, le meilleur des traditions soit mobilisé efficacement au service de projets innovants… sachant qu'une démonstration de volontés prenant cette forme convainc plus aisément des décideurs extérieurs à apporter un soutien !

Sans doute s'agit-il là aussi d'un bon moyen de se prémunir contre le risque d'insuffisante fécondité des évolutions statutaires qui, même assorties de moyens juridiques et financiers nouveaux, peuvent s'avérer décevantes dans la durée. Au contraire, quand on réussit à mobiliser les ressorts endogènes du développement, aussi bien pour stimuler des activités productives que pour promouvoir une attractivité durable, plus rien n'est vraiment comme avant : un processus vertueux peut s'enclencher et des partenariats plus aisément peuvent se nouer !

Cette merveilleuse île-montagne que nous aimons peut sûrement trouver dans une démarche d'auto-développement – parfaitement complémentaire à son renouveau institutionnel – les moyens de faire jaillir de ses territoires des dépassements vivifiants, favorables à l'aboutissement de projets tant collectifs que personnels.

Et, à partir de volontés mobilisées pour faire autrement, autour d'une ambition partagée d'atteindre des objectifs renouvelés, l'identification d'obstacles juridiques ou administratifs crédibilisera et légitimera les adaptations de textes « nationaux » pour prendre en compte les spécificités de la montagne, comme le permet l'article 8 de la loi montagne de 1985… trop peu sollicité jusqu'alors !

Assurément, l'auto-développement doit pouvoir être un puissant vecteur de diffusion des responsabilités et d'aboutissements nouveaux. Il doit surtout aider – et souvent réussir – à motiver des jeunes pour une installation ou un retour au pays. Bref, un réel changement…

En avant la Corse !

## SALON DE L'AGRICULTURE

# Les élus rencontrent les professionnels de la filière lait en montagne

*La secrétaire générale, Annie Genevard, aux côtés de Michel Lacoste et de Laurent Vial.*

Durant le Salon de l'agriculture qui a fermé ses portes le 4 mars, la secrétaire générale de l'ANEM, Annie Genevard, a rencontré le responsable national des appellations d'origine laitières, Michel Lacoste, et celui des coopératives de producteurs laitiers, Laurent Vial, pour faire un point sur les perspectives d'avenir du secteur en montagne.

L'échange qui a eu lieu sur le stand « France terre de lait » du CNIEL (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière) a permis de confirmer la convergence de vues et d'objectifs en montagne entre les élus et les professionnels du secteur laitier : le rôle essentiel de la transformation et des signes de qualité pour maintenir la production sur le territoire, le handicap économique récurrent du surcoût de la collecte et les incertitudes sur la reconduction ou la pérennisation des aides orientées vers la filière laitière dans le cadre de la PAC post-2020, notamment par rapport au secteur de la viande. Un constat qui ne cesse d'inquiéter est justement celui du nombre croissant de producteurs qui convertissent leur cheptel laitier en cheptel allaitant, faute de pouvoir accéder à la collecte. Or, l'activité économique de la viande est loin de générer autant d'emplois indirects et de proximité – les animaux une fois élevés étant en très grande majorité exportés avant abattage.

Les professionnels sont également inquiets à propos de l'éventualité de voir passer de trois à deux le nombre de produits laitiers consommés par jour, d'après la prochaine révision des recommandations nutritives établies par le groupe d'étude des marchés de la restauration collective et de la nutrition.

Par ailleurs, la non-application de la défiscalisation du gazole utilisé pour collecter le lait en montagne d'un commun accord a été pointé comme un sujet de préoccupation majeure, justifiant un rappel énergique du dossier auprès du ministre de l'Agriculture (voir encadré ci-dessous).

Enfin, le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dont le débat s'engage à l'Assemblée nationale, a également été évoqué. Les deux représentants professionnels ont émis des réserves sur le nouveau mécanisme de fixation des prix dans les contrats d'achat. Plutôt satisfaits des propositions sur le sujet, issues des États généraux de l'alimentation, ils redoutent en effet que la traçabilité des critères utilisés pour la fixation des prix (la prise en compte des coûts réels de production les plus significatifs et des niveaux de prix observés sur le marché) puisse s'effacer au sein des filières au fur et à mesure des rachats successifs. Au nom de l'ANEM, Annie Genevard les a aussitôt assurés de la coopération des parlementaires pour tenter d'y remédier par voie d'amendements.

### LE LAIT EN MONTAGNE EN QUELQUES CHIFFRES

- 15 % du cheptel
- 19 % de la collecte
- 22 % des producteurs
- Un peu moins de 14 000 exploitations pour 20 000 emplois directs, la plupart familiaux
- Pus de 60 000 emplois induits
- Le prix d'achat du lait au producteur était de 0,36 euro le litre fin février, soit 360 euros la tonne, presque le niveau d'avant la crise de 2015.

### LA COLLECTE TOUJOURS EN ATTENTE DE DÉFISCALISATION

À volume collecté équivalent, la consommation de gazole en montagne est le double de celle constatée en plaine, soit respectivement 3 litres et 1,5 litre de gazole pour 1 000 litres de lait collecté. C'est pourquoi l'article 61 de l'Acte II de la loi montagne a institué une mesure de défiscalisation de ce carburant quand il est utilisé pour la collecte de lait en montagne, pour une durée de trois ans.

Toutefois, sa mise en œuvre requiert l'accord préalable de Bruxelles. L'obtention de cette validation, toujours en attente, exige en priorité le relais d'une action déterminée au niveau européen. L'application de la mesure durant les trois semaines prévues par la loi permettrait de défendre la pérennisation de cette expérimentation dans la prochaine PAC.

Mais, pour l'instant, les professionnels de la filière laitière observent que le gouvernement n'a aucun retour de la Commission et semble convaincu par avance que le projet n'aurait aucune chance d'être agréé. Considérant, d'une part, que la disposition figure dans la loi et, d'autre part, qu'il s'agit expressément d'une dérogation qu'il convient d'assumer, l'Association a décidé de relancer le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, sur cette question particulièrement déterminante pour l'avenir de la production laitière en montagne.

# LA BIODIVERSITÉ, C'EST LA VIE

**Les montagnards sont les premiers gardiens de la biodiversité sur leurs territoires. Après la loi relative à la protection de la nature en 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages en 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 8 août 2016, est venue réaffirmer que la biodiversité est l'affaire de tous. En inscrivant dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité, elle a pour ambition de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, « pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue ». Afin de réaliser cette ambition, les défis que doit relever l'Agence française pour la biodiversité sont nombreux : mieux connaître les écosystèmes, anticiper et s'adapter au changement climatique, évaluer les effets des activités humaines, mesurer les pollutions, repenser l'aménagement du territoire…**

## *Repères*

### ENJEUX ET ORGANISATION

- Établissement public à caractère administratif, l'Agence française pour la biodiversité a été créée par la loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016.
- Placée sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement et opérationnelle depuis le 1er janvier 2017, elle est destinée à lutter contre la perte de biodiversité et à répondre aux enjeux d'adaptation liés au changement climatique.
- Elle rassemble quatre organismes engagés dans les politiques favorables à la biodiversité : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence des aires marines protégées, l'établissement public des Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels, soit environ 1 200 agents.
- Elle est implantée sur trois sites géographiques : Vincennes pour le siège, Montpellier pour le pôle scientifique et Brest pour le pôle marin.
- Son statut, ses missions et ses moyens sont définis par la loi sur la biodiversité et le Code de l'environnement sur les questions de diversité biologique.
- Elle est une référence institutionnelle en matière d'expertise, de pilotage, d'assistance et de contrôle ainsi qu'un lieu de partenariat avec les collectivités territoriales, les réseaux associatifs, les milieux socioprofessionnels et les entreprises.
- Elle exerce des missions de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité, permet le développement des connaissances, la gestion équilibrée et durable des eaux, ou la lutte contre la biopiraterie.
- Son président d'honneur est l'astrophysicien Hubert Reeves. Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie du 2 juillet 2013 au 31 mars 2014, Philippe Martin en est le président.

# NICOLAS HULOT : « Les élus ont un rôle décisif à jouer »

Pour le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, la biodiversité est un bien commun, support de nombreuses activités, que tout le monde a la responsabilité de protéger.

***PLM : Comment protéger la biodiversité en montagne ?***

***Nicolas Hulot :*** La biodiversité est un atout et les collectivités l'ont bien compris. Au même titre que le patrimoine culturel, le patrimoine naturel est un élément fondamental de valorisation des territoires, parce que c'est la biodiversité qui fait les terroirs agricoles, mais qui est aussi le support du tourisme et de l'économie, surtout en montagne.

D'une manière générale, les élus ont un rôle décisif à jouer à la fois dans la conception d'aménagements durables, intégrant les changements climatiques annoncés, et dans la gestion de l'eau, de son partage entre les différents usages et usagers. Or, les écosystèmes de montagne sont très sensibles au changement climatique, avec notamment la baisse de l'enneigement.

L'essentiel est d'avoir une approche systémique qui encourage à aménager son territoire de façon plus durable. L'Atlas de biodiversité (inter)communale (ABC) est un très bon outil pour cela. Grâce à une connaissance plus fine de la biodiversité et de ses enjeux, l'élu local peut mieux la prendre en compte dans ses décisions d'aménagement et de gestion pour la collectivité. C'est aussi un formidable outil pour favoriser l'implication des habitants. Dans ce cadre, il est possible de mobiliser des programmes de sciences participatives. Cela permet aux citoyens d'apprendre à identifier les espèces de proximité tout en contribuant à la connaissance scientifique. L'Agence française pour la biodiversité émet chaque année un appel à projets pour soutenir les collectivités qui souhaitent s'engager dans un ABC. Aussi, j'invite chaque élu de montagne à se lancer dans l'aventure.

***PLM : Que peuvent faire les élus pour rendre leurs territoires plus attrayants ?***

***N. H :*** Évidemment, on pense aux parcs nationaux et régionaux qui contribuent aux objectifs de développement équitable et durable de la montagne. Au-delà, certains labels apportent aussi une notoriété particulière, comme le concours « Capitale française pour la biodiversité ». De plus en plus de collectivités s'emparent de ces démarches territoriales comme outils de communication et de développement économique.

Pour les cours d'eau ou les torrents dont le fonctionnement naturel est préservé, les collectivités peuvent obtenir le label « Rivières sauvages ». Autant d'atouts pour le tourisme vert et le bien-être des populations. Les espèces rares et parfois endémiques, elles aussi, contribuent à valoriser l'image de la montagne et à attirer les touristes.

Enfin, même sans label, des activités traditionnelles peuvent être maintenues, comme l'élevage extensif en zone humide. Cela permet de développer des marques de terroir qui renforcent l'identité des territoires et favorisent le tourisme de nature et gastronomique.

L'aménagement du territoire est aussi un levier pour favoriser un cadre de vie attrayant pour les habitants et les visiteurs. Des manifestations culturelles peuvent aussi être organisées pour faire connaître et valoriser le patrimoine naturel de la collectivité, en lien avec des associations de protection de la nature et des associations culturelles (par exemple, les 24 heures naturalistes, la Fête nature et culture…)

***PLM : Comment gérer la cohabitation entre les activités humaines et les grands prédateurs ?***

***N. H :*** La diversité floristique et faunistique de montagne est remarquable. C'est un carrefour entre la biodiversité sauvage et la

# Notre futur dépend de la qualité de la biodiversité

En service depuis le 1er janvier 2017, l'Agence française pour la biodiversité pilote une politique d'amélioration de la connaissance et d'ouverture des données. Elle mobilise ainsi de nouveaux savoirs et des technologies innovantes afin de répondre aux défis du vivant.

Un peu plus d'un an après la naissance officielle de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), un document définit les contours de son action à partir d'un constat toujours aussi alarmant : « Tous les indicateurs sont au rouge sous la pression de la destruction et de la fragmentation des milieux et des habitats naturels, des pollutions, de la surexploitation d'espèces auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques. »

Or, la biodiversité est un bon indicateur du fonctionnement optimal des milieux naturels et des services qu'ils rendent à la collectivité : épuration des eaux, alimentation des nappes en eau propre, régulation des inondations et des étiages, résistance aux effets du réchauffement climatique… Elle offre aussi des biens vitaux, irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène, la nourriture, les médicaments et de nombreuses matières premières : le bois, des fibres telles que la laine, le coton, le chanvre, etc.

« Nous coupons la branche sur laquelle nous sommes juchés », dénonce régulièrement l'astrophysicien Hubert Reeves, président d'honneur de l'AFB. « Nous avons reçu en cadeau les marécages qui assainissent l'eau, les abeilles et les papillons qui donnent le miel et la pollinisation, les vers de terre qui permettent d'oxygéner les sols et leur fertilisation, détaille-t-il. Longtemps, nous ne nous sommes pas rendu compte

> « Tous les indicateurs sont au rouge sous la pression de la destruction et de la fragmentation des milieux et des habitats naturels, des pollutions, de la surexploitation d'espèces auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques. »

ARNAUD BOUISSOU / MTES-DICOM

« La richesse de la montagne dépend des mesures de protection des espèces, mais aussi du maintien des activités et des usages qui façonnent les paysages. »

biodiversité ordinaire, agricole. La richesse de ce patrimoine naturel dépend des mesures de protection des espèces, mais aussi du maintien des activités et des usages qui façonnent les paysages.

Parfois, c'est vrai, la coexistence est compliquée. En s'attaquant aux troupeaux, de grands mammifères comme le loup et l'ours peuvent occasionner des dégâts. Le gouvernement a souhaité réorienter l'approche de la protection de ces espèces emblématiques des zones de montagne, en associant l'ensemble des acteurs des territoires concernés. Le nouveau plan « loup et activités d'élevage » en est l'illustration. Il vise à mieux connaître l'espèce, ses comportements et ses modes de vie, pour mieux gérer les effets de sa présence. Il apporte aussi des réponses précises, dans la durée, à la souffrance des éleveurs que l'on ne peut nier. Nous ne devons cependant pas perdre de vue nos engagements en faveur de la biodiversité et ces espèces en font partie.

Dans le même temps, nous devons être présents aux côtés des éleveurs pour les accompagner et les soutenir face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. C'est le rôle des préfets de département et de région, coordonnateurs dont les missions vont être renforcées pour gérer les situations locales au plus près du terrain et en fonction des spécificités de chaque territoire. Avec Stéphane Travert, nous faisons confiance aux acteurs et aux élus locaux pour dépassionner le débat et construire ensemble cette coexistence sur le long terme. Cette responsabilité collective est précieuse pour l'avenir.

que nous étions en train de détruire tout cela. Or, cette destruction met en cause notre futur. Celui-ci n'est jamais prédit mais on peut assurer que si on ne traite pas la biodiversité sérieusement, cela va aller mal. »

Le sérieux et le souci d'efficacité imposent que l'AFB soit un lieu d'opérations et d'activités attentif aux recommandations de son conseil scientifique – comme le concevait à l'époque de sa création son président d'honneur dans une vision dynamique.

Être cohérente et profitable : voilà effectivement ce qui est attendu de l'AFB. Elle doit contribuer à la mise en œuvre de plans d'actions et de stratégies de gestion au niveau national, accompagner les « acteurs de la nature » et répondre aux besoins de compétences.

Dans ce cadre, l'AFB favorise la création d'agences régionales de la biodiversité, aboutissement de démarches co-construites avec les conseils régionaux et qui associent les services de l'État en région et les agences de l'eau. L'objectif est de rapprocher les acteurs d'un même territoire afin de mieux travailler ensemble et de permettre une organisation sur-mesure pour chaque région. La Bourgogne, la Franche-Comté et la région Paca étaient parmi les premières à signer un partenariat dans ce sens, tandis que des discussions étaient très engagées avec la Nouvelle-Aquitaine.

Des appels à projets ont été lancés. 680 inspecteurs de l'environnement assermentés par l'autorité judiciaire ont été affectés à l'AFB par décision ministérielle. Ils sont répartis sur tout le territoire et veillent à limiter les impacts des activités de l'homme.

« Les agences régionales de la biodiversité sont le résultat d'une co-construction entre les services de l'État en région et les agences de l'eau, pour rapprocher l'ensemble des acteurs d'un même territoire et les faire mieux travailler ensemble. »

L'AFB travaille également sur les trois volets de la séquence « éviter, réduire, compenser » qui a pour but d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être évités ni suffisamment réduits. De surcroît, entre janvier 2017 et janvier 2018, des ateliers de construction ont constitué une démarche participative innovante en impliquant les citoyens dans la vie de l'AFB.

Mais revenons à nos montagnes dont on sait qu'à l'échelon mondial, elles couvrent 24 % de la surface de la terre et abritent 12 % de la population. « L'utilisation de la montagne comme espace récréatif s'ajoute à d'autres usages plus traditionnels (pastoralisme, agriculture, exploitation forestière, chasse, cueillette…) et la montagne porte en elle des richesses floristiques et faunistiques inestimables, protégées, telles que la nidification d'espèces rares et sensibles au dérangement. Le délicat équilibre de tous ces usages ne peut être maintenu que par des pratiques modérées et raisonnées », faisait observer récemment une publication scientifique du Muséum de Grenoble, espace de conservation et de présentation du patrimoine naturel qui propose jusqu'au 26 août prochain une exposition sur le thème de la biodiversité végétale en altitude.

Bref, cette biodiversité est le tissu vivant de nos montagnes. « Tout notre problème est de nous intégrer dans l'écosystème d'une façon qui soit à la fois positive et profitable pour nous comme pour les autres espèces, observe encore Hubert Reeves. Les changements, on ne peut au mieux que les guider ou les piloter. »

### L'AFB, C'EST…

- Dix parcs nationaux rattachés à l'Agence,
- 1 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire français, en métropole et outre-mer, dont plus de 600 inspecteurs de l'environnement,
- 225 millions d'euros de budget annuel.

L'Agence française pour la biodiversité est partenaire de la Fête de la nature qui aura lieu partout en France du 23 au 27 mai prochain et dont l'ambition est d'amener le grand public à partir à la découverte de la nature et à la rencontre de ceux qui la protègent (professionnels et associatifs). L'idée est de faire agir le triptyque "émerveillement – envie de connaître – envie de protéger". L'édition 2018 sera centrée sur « la nature invisible ».

## CHRISTIANE LAMBERT, PRÉSIDENTE DE LA FNSEA :

# « L'agriculture et la biodiversité constituent un couple très vertueux »

Pour Christiane Lambert, présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), les multiples fonctionnalités de la biodiversité jouent un rôle très important, notamment dans les territoires de montagne « qui constituent des lieux de très grande biodiversité ».

***PLM : La politique actuelle en faveur de la biodiversité est-elle un atout pour l'agriculture de montagne ?***

***Christiane Lambert :*** L'agriculture est productrice de biodiversité. La France est un territoire avec une très grande diversité de situations mais, dans tous les cas, l'agriculture, par son activité, entretient cette biodiversité.

Toutes les études qui ont été menées pour l'appréhender, la quantifier, avec des indicateurs chiffrés, ont aidé le secteur agricole à s'approprier cette biodiversité, à la considérer comme un atout et comme quelque chose de fragile à préserver.

***PLM : Peut-on alors parler d'agro-biodiversité en montagne ?***

***Ch.L. :*** Il est clair que la prairie naturelle, la prairie cultivée et tout ce qui caractérise les territoires de montagne sont des lieux de très forte richesse en biodiversité. Et c'est l'élevage qui, par l'entretien régulier des prairies, par la pâture et la fauche, permet de régénérer et de garder une biodiversité prairiale vivante. De toute évidence, ces multiples fonctionnalités positives permettent de conserver des espaces ouverts et attractifs, de limiter les érosions, les avalanches et d'autres événements graves, comme les incendies. Puits de carbone naturels, ces prairies participent, de façon très active, à la lutte contre le réchauffement climatique et contrebalancent ainsi les émissions d'élevage. L'agriculture et la biodiversité constituent un couple très vertueux.

***PLM : Comment mieux valoriser encore les synergies entre l'agriculture et la biodiversité ?***

***Ch.L. :*** Les politiques publiques qui favorisent l'élevage ont déjà permis de soutenir l'agriculture en zone de montagne. Les revalorisations sont importantes et nécessaires ; elles doivent être à la hauteur de ce dont ont besoin les éleveurs. Ces politiques publiques permettent le maintien de la polyculture d'élevage en zone de montagne et la diversité de ces productions maintient un paysage rural ouvert. De la même façon, les aides ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) sont des outils très structurants pour les zones de montagne. Cela correspond à des besoins identifiés et cela incite les agriculteurs à adapter leur chargement et leurs conditions d'élevage.

***PLM : À l'inverse, quels sont les dangers de la biodiversité pour l'agriculture ?***

***Ch.L. :*** Au premier chef, la présence de certaines espèces comme le loup et le lynx pose problème. L'élevage, notamment ovin ou caprin, apporte beaucoup plus en termes de richesses de biodiversité de tout ordre que le loup. Si celui-ci fait fuir l'élevage, toutes les fonctionnalités positives du couple élevage/prairie, et donc du pastoralisme, sont en danger...

ASSEMBLÉE NATIONALE

## MARTIAL SADDIER, DÉPUTÉ DE LA HAUTE-SAVOIE :

# « L'eau doit continuer à irriguer la biodiversité »

Pour le président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, les réformes du financement des agences de l'eau auront de graves conséquences pour la biodiversité en général, et plus particulièrement en montagne.

***PLM : Quelle est l'importance de l'eau pour la biodiversité en montagne ?***

***Martial Saddier :*** Elle est évidemment considérable dans le sens où elle permet d'offrir un habitat favorable à la faune et la flore de ces milieux. Les comités de bassin et les agences de l'eau sont ainsi des acteurs de la biodiversité qui est naturellement au cœur de la politique de l'eau. À cet égard, la montagne est stratégique : si la tête de bassin ne s'occupe pas correctement de la qualité de l'eau, ce sont les fleuves qui vont en subir les conséquences. L'ensemble de la biodiversité en sera touché. En outre, demain, la qualité de l'eau ne pourra plus être garantie et des inondations mettront en danger les zones urbaines.

***PLM : Comment faire pour préserver la ressource « eau » ?***

***M.S. :*** Les plans de gestion et les programmes de restauration mis en place par les agences de l'eau intègrent la biodiversité. C'est un devoir en montagne et partout ailleurs mais, en aval, les zones urbaines ont un devoir vis-à-vis de la montagne afin de contribuer à nous aider à protéger les têtes de bassin : le devoir d'être financièrement solidaires avec les territoires de montagne qui sont moins peuplés et bénéficient donc de moins de moyens financiers. Si les zones de consommation – Lyon, par exemple – veulent être protégées contre les crues, contre les inondations et avoir une eau très pure qui traverse leurs villes, il faut qu'elles soient solidaires.

***PLM : Êtes-vous inquiet ?***

***M.S. :*** J'ai toutes les raisons de l'être. Depuis cinquante ans, la contribution à la protection de nos bassins se faisait à travers les comités de massif et les agences de l'eau. Or, le gouvernement a mis leur financement à mal et met ainsi en cause la solidarité territoriale de l'aval vers l'amont.

***PLM : Que demandez-vous au gouvernement ?***

***M.S. :*** Au niveau des agences de l'eau, je lui demande de revenir sur les coupes budgétaires issues de la loi de finances pour 2018 et, plus particulièrement, sur la coupe budgétaire qui s'appliquera en 2019. Elle réduira quasiment à zéro le financement des agences de l'eau, remettant ainsi en cause 50 ans d'histoire et 50 ans de solidarité. Je crains que cela ne débouche sur les mêmes problèmes et les mêmes injustices que ceux que nous rencontrons avec la téléphonie mobile ou avec le très haut débit. Les zones de montagne seront abandonnées et leurs élus locaux ne parviendront plus à faire face aux enjeux. C'est aussi un gros risque pour l'avenir de la biodiversité. Le président de la République a souhaité s'engager personnellement dans les Assises de l'eau. Dont acte, mais il ne peut pas d'un côté s'engager et, de l'autre, détourner l'argent de l'eau.

PANAMA / 3DOCK.ADOBE.COM

# Les fontaines patrimoniales de montagne ne sont pas toujours exonérées !

L'ANEM avait contribué à faire adopter, lors de la loi de finances pour 2016, un amendement qui permettait aux communes de montagne de réduire le montant de la taxe prélèvement perçue par les agences de l'eau en exonérant une partie des volumes d'eau issus des fontaines patrimoniales. La lecture restrictive des dispositions législatives par les agences de l'eau empêche en pratique certaines communes de montagne d'en bénéficier. L'ANEM s'est emparée du sujet.

La loi de finances pour 2016 a accordé une exonération de 5 000 m³ pour les fontaines patrimoniales créées avant 1950 et situées dans une commune de montagne. Pourquoi une telle législation ? Ces fontaines font certes partie de l'attrait touristique de ces territoires mais coûtent cher aux communes concernées, souvent de petite taille. En effet, les conditions climatiques rigoureuses nécessitent un écoulement continu pour éviter le gel des conduites, ce qui accroît considérablement le montant de la taxe prélèvement qui est assis sur les mètres cubes prélevés dans le milieu naturel.

« Les fontaines font certes partie de l'attrait touristique mais coûtent cher aux communes concernées, souvent de petite taille. »

Pour bénéficier de cette exonération, les communes doivent apporter la preuve que la fontaine est antérieure à 1950. En pratique, l'application de cette disposition pose des difficultés concrètes quand il n'existe pas de plaque attestant la date de construction de la fontaine.

Ainsi, dans le massif des Vosges, plusieurs communes classées montagne n'ont pas pu bénéficier de cette disposition. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a estimé insuffisante la fourniture d'une photo représentant la fontaine avec des habitants qui portent des habits d'entre-deux-guerres. Alors que ces communes auraient dû voir l'assiette de la taxe prélèvement réduite de 5 000 m³, l'agence de l'eau les a pénalisées en appliquant un coefficient de majoration au motif qu'il existait un écart important entre le volume prélevé dans le milieu naturel et le volume facturé aux usagers, signe d'une mauvaise gestion du réseau de distribution de l'eau.

C'est la double peine ! l'ANEM a rappelé, dans un courrier adressé à ladite agence de l'eau, la finalité de l'exonération et lui a demandé de reconsidérer sa position. Affaire à suivre…

## UN PAS VERS L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES BARRAGES HYDRAULIQUES FRANÇAIS

*Le gouvernement a annoncé en février avoir relancé le dossier de l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques, sujet complexe qui inquiète la filière et les élus locaux.*

Les concessions hydroélectriques françaises fournissent bien plus de 10 % de l'électricité produite chaque année sur le territoire. Première source d'énergie renouvelable en France, L'hydroélectricité s'est largement développée en montagne. Elle a participé à l'industrialisation des vallées mais paraît aujourd'hui menacée. Tout a commencé en 2004 quand EDF, opérateur principal des concessions hydrauliques (80 % du parc), a changé de statut. D'établissement public, EDF est devenu une société anonyme. Ce changement a eu des conséquences juridiques non négligeables. Dans la mesure où le service public n'était plus confié à un établissement public, la Commission européenne a demandé à la France de respecter l'obligation de mise en concurrence, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Pour préparer le renouvellement de nombreuses concessions arrivant à échéance d'ici 2023, la France a pris plusieurs dispositions. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a mis fin aux dispositions attribuant un droit de préférence au concessionnaire sortant. La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 a permis de regrouper les concessions par vallée lorsque les ouvrages étaient hydrauliquement liés, ce qui a conduit à une harmonisation des dates d'échéance des contrats.

Par ailleurs, cette loi a donné la possibilité à l'État de créer une société d'économie mixte (SEM) hydroélectrique, associant un pôle d'actionnaires publics à un opérateur industriel (EDF ou autre), sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel public à la concurrence. Les collectivités territoriales riveraines des cours d'eau peuvent désormais participer à l'exploitation d'une concession renouvelée en tant qu'actionnaires. La SEM permet ainsi de concilier divers intérêts : la mise en concurrence et les enjeux environnementaux (qualité des cours d'eau, irrigation et contrôle public). Cependant, la Commission européenne, craignant que cette solution ne constitue qu'une ouverture partielle à la concurrence et ne favorise EDF, a adressé le 22 octobre 2015 une mise en demeure à la France.

Pour apaiser les tensions et éviter une position dominante d'EDF, le gouvernement a annoncé, en début d'année, envisager de plafonner l'accès aux lots par candidat.

Marie-Noëlle Battistel, présidente de l'ANEM, a rappelé lors des questions au gouvernement du 20 février à l'Assemblée nationale, l'importance de l'hydroélectricité et la nécessité de garder une cohérence dans la chaîne hydraulique. Elle a alerté sur le fait que démultiplier le nombre d'exploitants des concessions risque de désorganiser et de réduire l'optimisation de fonctionnement par vallée.

Enfin, il convient de rappeler que la France est le seul pays européen à être soumis à des règles strictes de mise en concurrence. En Norvège, par exemple, premier producteur d'hydroélectricité en Europe, le marché n'est plus fermé puisque tout candidat à l'attribution d'une concession doit être au minimum à 70 % public.

# Un Salon où il fait bon être un élu de montagne

Durant trois jours, du 18 au 20 avril 2018, Alpexpo (Grenoble) devient la capitale mondiale de l'aménagement de la montagne. Avec plus de 900 marques exposantes et 18 000 visiteurs venus du monde entier, le Salon Mountain Planet est le rendez-vous incontournable des acteurs de l'industrie mondiale de la montagne.

Pour les constructeurs, les opérateurs, les élus, les sociétés de services et tous les professionnels de cette filière, c'est un événement incontournable qui se déroule tous les deux ans à Alpexpo, le parc des expositions de Grenoble, au cœur des Alpes françaises. Véritable show-room de 50 000 m², Mountain Planet est la plus grande vitrine pour les industriels de la montagne. Il permet aux entreprises dont l'excellence est reconnue d'afficher leur créativité. Parmi les entreprises exposantes, venues de 25 pays différents, on découvre des entreprises de toutes les tailles – des groupes internationaux mais aussi des start-up qui œuvrent pour la montagne de demain.

« Mountain Planet : des exposants, des conférences, des débats et une soirée de gala ! »

Durant ces trois journées, l'équipe d'Alpexpo accueille les visiteurs sur près de 50 000 m² dont 42 000 m² en espace couvert et 8 000 m² en extérieur. Seize secteurs d'activités sont représentés afin de valoriser des filières dynamiques et en pleine évolution, sur un Salon qui compte cette année 31 % d'exposants internationaux et 20 % de nouveaux exposants.

Pour cette édition 2018, la parole est donnée aux professionnels et aux experts qui interviennent sur l'ensemble des terrains tout au long de l'année. Mountain Planet a créé l'Agora comme un lieu d'échanges et de prospective sur les enjeux stratégiques et environnementaux de l'aménagement de la montagne dans un avenir imminent. Un programme substantiel pour que chaque visiteur acquiert toute l'expertise nécessaire face à ses besoins « montagne ».

Pour la première fois cette année, The Mountain Planet Experience, l'intitulé de la traditionnelle soirée de gala sur invitation qui se tient au Summum à Alpexpo, accueillera la remise des Trophées Mountain Planet Invest'Awards. Rendez-vous le 18 avril pour connaître les lauréats.

***Des rendez-vous BtoB sont au programme pour ceux qui le souhaitent et des traducteurs permettront de dialoguer avec toutes les nations.***

« Retrouvez l'intégralité des exposants et des conférences sur le site du Salon : www.mountain-planet.com »

### TROIS JOURS SOUS LE SIGNE DE LA MONTAGNE « INTERNATIONALE » ET DES QUATRE SAISONS LORS DE MOUNTAIN PLANET

Les élus de la montagne pourront parcourir les allées d'Alpexpo à Grenoble les 18, 19 et 20 avril. Plus de 900 marques ont répondu à l'appel, elles seront toutes là pour travailler sur les problématiques qui occupent quotidiennement ceux qui vivent « au réel » la montagne. Le Salon international est, selon ses promoteurs, « à ne rater sous aucun prétexte » afin d'échanger avec 63 pays présents ! Trois jours pour vivre une montagne qui innove, construit et respecte. Toute l'équipe d'Alpexpo se met au service de ses visiteurs pour que ce séjour soit inoubliable et productif.

### MOUNTAIN PLANET RÉVÉLERA LES CHIFFRES DU SKI

Avec le magazine *Montagne Leaders*, Mountain Planet, lors de sa conférence d'ouverture, donnera la parole au consultant suisse Laurent Vanat et à l'industrie de la montagne pour dévoiler les conclusions de son Rapport annuel international sur le tourisme de neige et de montagne. Faits, chiffres, investissements, fréquentations, tendances, enneigement… le rapport scrute et détaille l'industrie du ski, de la neige, de la montagne et son évolution. On y trouve les informations de toutes les destinations, des Alpes ou d'Amérique du Nord, les nouvelles venues, comme la Chine, ou les moins connues comme l'Inde et la Turquie. Chaque année, le Rapport international sur le tourisme de neige et de montagne met en lumière la situation, les tendances d'évolution et le potentiel du marché du ski pour aider les acteurs internationaux de l'industrie du tourisme de neige et de montagne à répondre aux importants défis qui les attendent.

# Le colloque de l'ANEM sur l'économie circulaire

L'ANEM organise, dans le cadre de Mountain Planet, un colloque sur le thème « L'économie circulaire, une pratique toujours d'actualité en montagne ». Cet événement aura lieu le jeudi 19 avril à l'Alpexpo de Grenoble.

Ce colloque sera l'occasion d'une réflexion sur l'économie circulaire, une notion en plein essor souvent définie comme une économie dans laquelle le déchet d'un cycle de production devient la matière première d'un autre. Les territoires de montagne, de par leur histoire et leur isolement jusqu'à une période récente, sont considérés comme des précurseurs dans ce domaine parce qu'ils ont appris, très tôt, à ne pas gaspiller leurs matières premières.
À l'image de la notion de développement durable, la notion d'économie circulaire, au-delà de sa dimension écologique, trouve une implication particulièrement forte dans le développement économique et social des territoires, ouvrant ainsi de grandes perspectives pour les collectivités locales et les pouvoirs publics qui ne manqueront pas d'être présentées dans le cadre du colloque. L'économie circulaire constitue également un levier efficace pour réaliser des économies, atout non négligeable en ces périodes de restrictions budgétaires. Pour illustrer ces propos, le colloque s'appuiera sur des exemples concrets en montagne. Que ce soit à travers la récupération de la chaleur pour déneiger les routes ou encore la réparation des dameuses, la montagne est à la pointe dans bien des domaines !

*Pour plus de détails sur le contenu, les participants et vous inscrire en ligne, rendez-vous sur le site Internet de l'Association : www.anem.org*

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOUS À VOS POSTES !

POUR CONTINUER À RECEVOIR LA TNT

Si vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple !
Faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

RENDEZ-VOUS SUR WWW.RECEVOIRLATNT.FR

ou

CONTACTEZ LE 0970 818 818 (appel non surtaxé)

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements.

Recevoir la TNT | @RecevoirLaTNT

**LES DATES**

**5 avril**
Réunions départementales de l'ANEM dans le Doubs et le Jura

**12 avril**
Comité directeur de l'ANEM

**16 avril**
Rencontre de l'ANEM avec le préfet coordonnateur sur le loup (Lyon)

**18 avril**
Salon Mountain Planet à l'Alpexpo de Grenoble (jusqu'au 20 avril)

**19 avril**
Colloque de l'ANEM sur l'économie circulaire en montagne (Alpexpo – Grenoble)

# L'ANEM entendue à l'Assemblée nationale par la délégation aux collectivités

Le 22 février, la secrétaire générale, Annie Genevard, s'est exprimée au nom de l'Association devant la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une série d'auditions destinée aux associations d'élus. L'occasion de défendre et de promouvoir, au regard des évolutions à venir, la spécificité et l'intérêt des territoires de montagne.

Dans son intervention, la secrétaire générale de l'Association a déploré qu'en dépit de la volonté affichée, tant par le président de la République que par le Premier ministre, l'approche différenciée des territoires prévue par l'article 8 de la loi montagne, renforcé en 2016, soit si peu mis en œuvre alors que celui-ci prévoit que « les dispositions générales sont adaptées à la spécificité montagne ». Pour illustrer ce propos, elle a cité la carte scolaire et le transfert de la compétence eau qui présentent en montagne des particularités marquées appelant des réponses appropriées. S'agissant de cette dernière, elle a indiqué que le report de l'échéance du transfert à 2026 n'était qu'un sursis dont l'Association ne se contente pas. Dans le même ordre d'idée, elle a confirmé toute l'importance que l'Association accordait à la publication des textes d'application de l'Acte II de la loi montagne du 28 décembre 2016.

Elle a ensuite évoqué, par ordre de priorité, les dossiers qui alimentent l'actualité de l'Association, plaçant en tête celui de la couverture numérique. Concernant celui-ci, elle a relevé que les évolutions récentes dans ce domaine étaient en partie dues à la persévérance de l'ANEM qui restera vigilante sur le respect du calendrier fixé.

Puis elle a abordé la question des services publics et au public pour lesquels le maintien d'un maillage de proximité est indispensable en montagne, préconisant pour cela un fonctionnement en réseau plus systématique, notamment quand cela concerne l'éducation ou la santé.

> « Les évolutions récentes dans le domaine de la couverture numérique sont en partie dues à la persévérance de l'ANEM qui restera vigilante sur le respect du calendrier fixé. »

En matière de finances publiques, après avoir déclaré que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en son état actuel, était une « véritable catastrophe », elle a plaidé pour des réformes durables et vraiment solidaires, avec plus de péréquation verticale. Évoquant la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle a également défendu une meilleure bonification pour les collectivités de montagne au regard des services rendus, considérant que l'apport de la DGF actuelle est dérisoire au regard des besoins. Elle a ainsi donné l'exemple d'une collectivité pour laquelle cela ne représentait que le coût du déneigement… pour une seule journée.

Concernant les aspects institutionnels, elle a fait part du souci des élus de conforter la représentation et l'expression des territoires de montagne au sein des collectivités territoriales. La secrétaire générale a insisté sur l'importance de stabiliser le périmètre de celles-ci afin de maintenir la proximité nécessaire à la bonne gestion des territoires. Elle a rappelé qu'il est inacceptable que l'Association ne dispose pas d'un siège au sein de la Conférence nationale des territoires, malgré des propos positifs et engageants de quatre ministres sur cette question.

En conclusion, Annie Genevard a souligné que si la culture de la montagne s'est maintenue, elle le doit à la volonté du pouvoir législatif – à travers les élus de la montagne – qui n'est pas suffisamment relayée par l'exécutif.

## L'ÉLU DU MOIS

### JEAN-CLAUDE ANGLARS : ENTRE RURALITÉ ET MONTAGNE

Cet administrateur de sociétés (notamment de la Safer Occitanie) est membre du Comité directeur depuis juillet 2015 en tant que vice-président du conseil départemental de l'Aveyron. Il est également membre de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours.

Élu depuis 2004 du canton d'Estaing, devenu entre-temps celui de Lot-Truyère, en binôme avec Simone Anglade, retraitée, il exerce au sein de l'assemblée départementale aveyronnaise, la présidence de la commission agriculture et espaces ruraux. Il était présent, à ce titre, auprès des agriculteurs lors de leur manifestation pour le maintien des zones agricoles défavorisées. Il est aussi vice-président de la commission environnement, biodiversité et politique de l'eau.

Par ailleurs, il est également maire de Sébrazac depuis 1995, commune de moyenne montagne qui rassemble autour de 500 habitants, riveraine du Lot sur quelques kilomètres et membre de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère qui regroupe 21 communes, toutes classées montagne, pour une population avoisinant les 20 000 habitants.

Très investi dans ce territoire, il a suivi avec attention les multiples projets de l'intercommunalité afin de maintenir la dynamique de son territoire : la reconversion de la Maison blanche (ancienne trésorerie et centre des impôts) en pépinière d'entreprises, la rénovation d'un gîte d'étape installé dans la chapelle Saint-Fleuret sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, la construction d'un gymnase à Espalion, la création d'une maison de santé et la reconversion de la gendarmerie désaffectée d'Estaing…

**ERRATUM :** Le mois dernier, notre article consacré à Marie-Françoise Pérol-Dumont, lui attribuait de façon erronée une vie professionnelle consacrée à la langue de Molière. Erreur, comme nous l'a malicieusement fait remarquer l'intéressée. C'est dans la langue de Shakespeare, en tant que professeure d'anglais en collège, qu'elle a exercé. Nous nous devions d'apporter cette clarification à nos lecteurs et d'adresser toutes nos excuses à la Sénatrice de la Haute-Vienne pour cette confusion.

# L'ANEM obtient la création d'un référent montagne au sein du ministère de l'Éducation nationale

Le mercredi 21 mars 2018, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, présidente de l'ANEM, et Annie Genevard, députée du Doubs, vice-présidente de l'Assemblée nationale et secrétaire générale, ont rencontré Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale. Celui-ci a annoncé la désignation d'un référent montagne au sein du ministère pour traiter de l'ensemble des problématiques liées à l'école.

Cette rencontre à l'initiative de l'ANEM a permis de faire remonter au ministre les doléances de certains élus suite aux annonces de suppressions de postes et de fermetures d'écoles pour la rentrée scolaire de 2018. Elle a également été l'occasion de demander la juste reconnaissance de l'école de montagne et le respect de sa spécificité au regard de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Son article 15 prévoit des modalités spécifiques, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classes, ainsi que le décompte des enfants des travailleurs saisonniers dans le recensement des effectifs prévisionnels. L'ANEM a également demandé que soient pris en compte les enfants de moins de trois ans dans l'effectif des classes et dans celui prévisionnel des années ultérieures pour l'instruction de la carte scolaire.

Le ministre, attentif aux inquiétudes des élus, s'est déclaré en phase avec toutes leurs préoccupations, convaincu que les fermetures d'écoles ne doivent pas mettre en péril la vie des villages, le regroupement pédagogique intercommunal n'étant pas nécessairement la panacée. Il est prêt à faire une enquête statistique et s'est montré ouvert à des solutions telles que les internats ruraux et d'autres idées innovantes pour l'école de montagne.
Outre l'évocation de la carte scolaire, les représentantes de l'ANEM ont également plaidé en faveur de la concertation pour l'élaboration d'un calendrier scolaire triennal, avec les élus et les ministères concernés, intégrant l'intérêt de l'enfant avec celui des territoires, ainsi que pour la relance des classes de neige, notamment avec la conclusion d'un accord avec les transporteurs nationaux, conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2016.
Jean-Michel Blanquer s'est dit conscient de l'importance du calendrier scolaire, déterminé à élaborer celui-ci en prenant en considération l'intérêt des territoires et à œuvrer en faveur de la relance des classes de neige et de découvertes. Un référent montagne, chargé d'une mission transversale au sein du ministère, sera désigné et les données statistiques seront fournies à l'ANEM.

> « La spécificité de l'école de montagne doit être pleinement reconnue, comme le prévoit la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. »

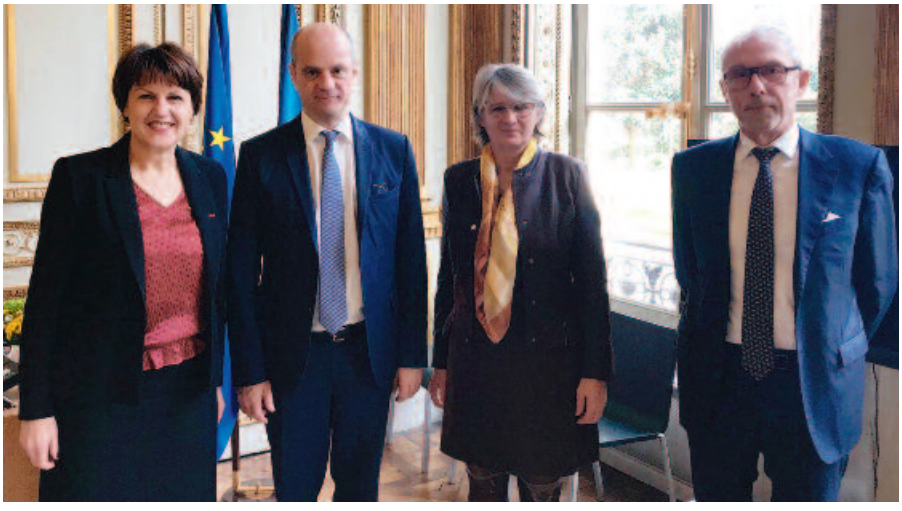

*La secrétaire générale de l'ANEM, Annie Genevard, la présidente, Marie-Noëlle Battistel, et le délégué général, Pierre Bretel, encadrant le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.*


FORMATION
DES ELUS DE LA
MONTAGNE

ÉLUS
VOUS AVEZ
LE DROIT
À LA FORMATION,
**UTILISEZ-LE !**

Comprendre l'Union européenne, les espaces et les projets transfrontaliers de montagne, l'institutionnalisation et les outils juridiques… autant de sujets pour lesquels l'ANEM peut vous accompagner.
En coopération avec la MOT (Mission opérationnelle transfrontalière), l'ANEM vous propose six modules de formation sur l'ensemble de ces questions afin de mieux appréhender et comprendre ces domaines complexes.
Les formations sont dispensées à Paris dans les locaux de l'ANEM ou, sur demande, dans votre collectivité.

**Retrouvez le descriptif détaillé de ces formations sur www.anem.fr/formations/ puis domaine Europe.**

**Catherine ETCHEBARNE**
**Tél. : 01 45 22 17 59**
**Courriel : c.etchebarne@anem.org**

**Véronique MAUCLAIRE**
**Tél. : 07 82 25 35 94**
**Courriel : v.mauclaire@anem.org**


**ERRATUM :** Dans l'encadré situé en page 15 du n° 291 de *PLM*, consacré à la formation des élus de la montagne, le seuil indiqué pour bénéficier d'incitations renforcées à la création de communes nouvelles a été relevé par la loi de finances pour 2018 de 10 000 à 150 000 habitants, et non pas à 15 000 comme imprimé de façon erronée.

MOUNTAIN PLANET

**SAM -** SALON DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE

INTERNATIONAL MOUNTAIN DEVELOPMENT FAIR

## Rendez-vous à Alpexpo Grenoble du 18 au 20 avril 2018 pour le salon mondial de l'aménagement en montagne

Mountain Planet rassemble tous les acteurs de l'aménagement de la montagne sur plus de 42 000m² d'exposition. L'édition 2018 met l'accent sur la prospective à travers des tables rondes avec des interlocuteurs internationaux, un programme de conférences enrichi grâce aux partenaires et exposants du salon et un guide des innovations.

## Inscrivez-vous sur

## WWW.MOUNTAIN-PLANET.COM

CREDITS: POMA, PRIVATE, TECHNOALPIN